



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE GESTION

ISSN 0757-7338

ANNÉE 2011 N° 15

28 FÉVRIER 2011

La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil peut être effectuée à la Préfecture du Calvados à Caen, dans les Sous-Préfectures de Bayeux, Lisieux et Vire et sur le Site Internet de la Préfecture <http://www.calvados.pref.gouv.fr>

● **SOMMAIRE** ●

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE GESTION.....	3
SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ACTION ECONOMIQUE.....	3
PÔLE PILOTAGE ET COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	3
Arrêté préfectoral du 25 février 2011 portant délégation de signature à Madame Vanina NICOLI , directrice de cabinet du préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados.....	3



Les textes cités peuvent être communiqués dans leur version intégrale sous le timbre des services concernés



DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE GESTION
--

SERVICE DE LA COORDINATION ET DE L'ACTION ECONOMIQUE

PÔLE PILOTAGE ET COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral du 25 février 2011 portant délégation de signature à Madame Vanina NICOLI , directrice de cabinet du préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son titre II ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret de Monsieur le Président de la République du 24 juin 2010 portant nomination de Monsieur Didier LALLEMENT, Préfet de la Région Basse-Normandie, Préfet du Calvados ;
Vu le décret du 09 février 2011 nommant Madame Vanina NICOLI en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados ;

ARRETE

Article 1er - Madame Vanina NICOLI, directrice de cabinet du préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, reçoit délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions du cabinet, du bureau de la communication interministérielle et du service interministériel de défense et de protection civile, à l'exception :

- 1)des actes pour lesquels une délégation a été confiée à un chef de service de l'Etat dans le département ;
- 2)des réquisitions de la force armée ;
- 3)des arrêtés de conflit.

Article 2 - Madame Vanina NICOLI reçoit également délégation de signature à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents pour l'ensemble du département du Calvados, en cas d'absence ou d'empêchement du secrétaire général de la préfecture et lorsqu'elle est chargée de la permanence nécessaire à la continuité du fonctionnement du service public dans le département à l'exception des trois points visés dans l'article 1.

Article 3 - Toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 4 - Le Secrétaire Général de la préfecture, la Directrice de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Caen, le 25 février 2011 Le Préfet, SIGNE Didier LALLEMENT

